

### L'actualité du village

## Marché des producteurs

Le **Samedi 26 Juin 2020** s'est tenu le premier Marché des Producteurs d'Igon. Beaucoup de monde s'était déplacé sur la place du village.

La Municipalité remercie tous les commerçants présents.

Le prochain marché de producteur se déroulera le **Vendredi 31 Juillet** à partir de 18h00 jusqu'à 20h00.



Ce marché respectera les règles sanitaires en vigueur (port du masque préconisé, distances de sécurité, gestes barrières, ...)

En raison de ces dispositions, il n'y aura pas de buvette.

### Rappel

Pour commander vos paniers de légumes de l'entreprise **DE SOUSA**, toujours la même disposition, veuillez prendre contact avec **Georges ALVES** disponible au **06.51.71.15.20**.

# Création d'un verger-promenade

La municipalité a un projet de création d'un verger participatif au sein du village, où il sera possible de retrouver des variétés anciennes de fruitiers.

Grâce à cela, nous souhaitons apporter un lien intergénérationnel lors de la création de cet espace de biodiversité.

## Où ?

Ce verger-promenade, se situera le long des berges de l'Ouzoum, à côté du Lavoir, et pourra servir également d'espace de détente pour les usagers de la « voie verte ».

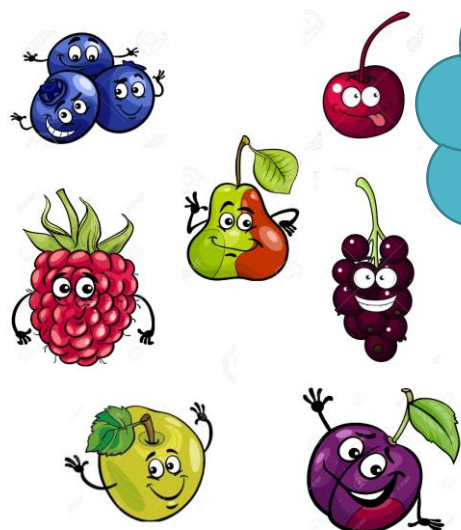
Ce cheminement sera évolutif et pourra se prolonger dans d'autres endroits propices à ces activités.



## Comment ?

Afin d'avoir un appui technique sur l'entretien et la taille, la commune souhaite adhérer à l'association « **Conservatoire des Légumes anciens du Béarn (CLAB)** », situé à Assat. Ceci permettra, d'avoir des réponses précises mais également d'avoir un verger durable dans le temps.

La réalisation de ce verger-promenade, se fera en collaboration avec les écoles, les Aînés du village, mais aussi avec toute personne souhaitant s'impliquer dans ce projet.



Nous espérons vous voir nombreux lorsqu'il faudra nous planter et nous déguster

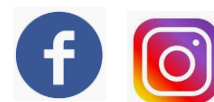
## Pour qui ?

Le but étant que toutes les Igonaises et tous les Igonais, quel que soit leur génération fassent vivre et s'approprient ces lieux et puissent en profiter lorsque la saison le permettra.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon-bearn.fr](http://www.igon-bearn.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**

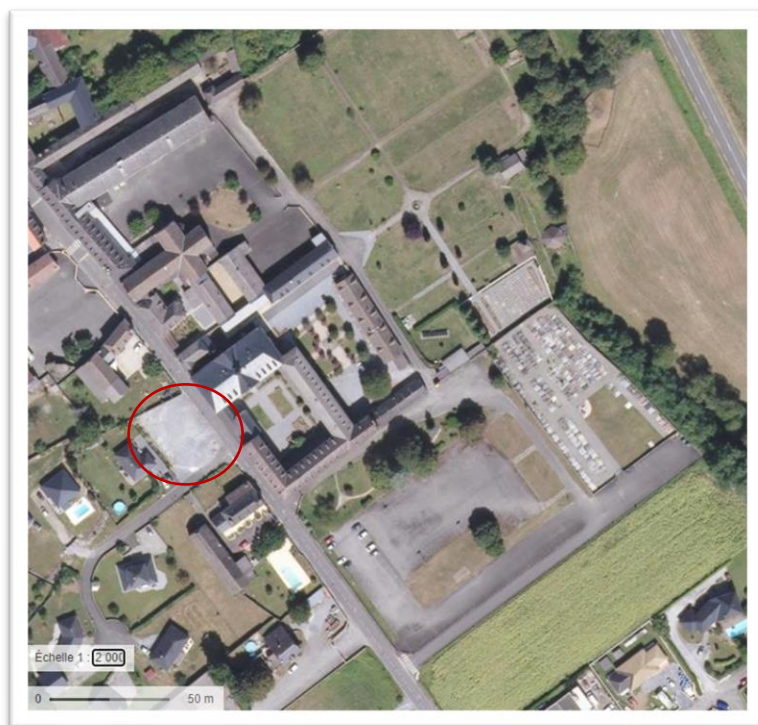


## Aménagement de l'espace urbain

La Municipalité souhaite terminer l'aménagement du parking du lotissement « Lou Maquignou » se situant à proximité de l'établissement privé Le Beau Rameau.

Nous devons également traiter le problème des eaux pluviales sur ce secteur.

Des devis ont été effectués sur ces points énumérés, les travaux sont prévus avant la fin de l'année.



## Ecole Publique



L'École Publique d'Igon accueille environ 70 enfants répartis en 3 classes.

Nous avons vu pendant la période de la Covid-19, l'importance de l'enseignement à distance et en conséquence la nécessité de familiariser nos enfants à une pratique éducative de ces outils. L'école dispose d'ordinateurs, cependant il est important de renouveler ce parc informatique.

Il sera également installé un Vidéo Projecteur Interactif supplémentaire.

Le montant de l'investissement est de 7 650 €. Une demande de subvention sera effectuée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon-bearn.fr](http://www.igon-bearn.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



## Entretien des espaces en domaine privé

La Municipalité vous rappelle qu'il est nécessaire et obligatoire d'entretenir tout arbre, buissons, branchages, dépassant de sa propriété allant sur le domaine public ou domaine privé du voisinage ainsi que le devant de sa propriété.

De plus, pour les propriétaires ou habitants étant situés à proximité de fossé ou de rivière, il est obligatoire de nettoyer jusqu'à la moitié de l'axe d'un fossé ou d'une rivière tout encombrant pouvant impacter l'écoulement des eaux.



# IMPORTANT

## Informations

En cette période estivale, durant laquelle certaines habitations peuvent être inoccupées, pensez à prévenir vos voisins afin qu'ils soient attentifs à votre logement.

N'hésitez pas à venir vous renseigner, auprès de la Mairie pour tout autre complément d'information, ou même nous faire part de vos ressentis, l'équipe sera ravie de vous recevoir et d'échanger avec vous.

**Nous vous souhaitons d'excellentes vacances  
à tous en veillant à prendre soin de vous et  
également de vos proches.**

